Bibliothèque cantonale, Sion

№ 101 — 18me année

Le numéro 10 centimes

Samedi 4 Septembre 1920

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.15	0.30	0.40
Réclame		0.50	

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal" Sion

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques Nr. IIc 84. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 1.50 par semestre pour la Suisse et fr. 5.50 par an pour l'Etranger

Téléphone N° 45

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation écrite et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois

	année	6 mois	3 mois
Valais et Suisse	9.—	4.50	2.30
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine	17.—	9.—	6.20
Sous bande	20.—	12.—	7.—

— Abonnements par poste 20 cts en plus —

Jeune fille

Madame Jean Bolomey, Ingénieur, Sion, cherche pour le mois de septembre, une fille sachant faire les chambres et un peu de cuisine.

Quelques jeunes filles pourraient entrer en apprentissage comme

pierristes

S'adres. chez Edmond Rappaz, à Sion.

On cherche pour le 15 septembre ou avant, une

Jeune fille

pour le service de table et de chambres.

Bonne occasion d'apprendre à bien faire la cuisine.

S'adres. au journal.

Employé de commerce

au courant de la comptabilité, de tous travaux de bureau et expéditions, correspondant en français, allemand et anglais, cherche occupation dans la région de Sion, Sierre. Accepterait remplacement ou travail de quelques heures par jour.

S'adresser à Henri Bourquin, Veyras, n° 8, s. Sierre.

On demande A acheter

du bon foin et de la paille ainsi que du bétail de garde.

S'adresser à Henri Solioz, Sion

ON DEMANDE

à acheter

du bon **foin** et de la **paille** ainsi que du **bétail de garde.**

S'adresser à Henri Solioz, Sion.

On demande

à louer

pour 1 mois, une jolie chambre meublée.

Pour renseignements **s'adresser** au bureau du journal.

On demande à louer

appartement

de 3 à 4 chambres environ

S'adresser au Bureau du Journal.

Un avenir assuré!

Profitez!

Faites vos achats pendant que le change suisse est favorable.

A vendre, pour raisons de famille, une ferme dans le Jura français, de la contenance de 20 hectares, pour un entretien de 10 à 12 vaches toute l'année, avec bâtiment et grange, etc., champ, jardin, forêt, flachaire, pour le prix en bloc de 6,000 francs argent suisse, et 11,000 francs argent français.

On vendrait du foin de la dernière récolte pour l'hivernage de 4 vaches.

S'adresser bureau du Journal.

A LOUER

jolie chambre meublée indépendante.

S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

China - Java - Ceylon

purs — sans mélange.
direct des Plantations

Thés - noirs - Thés

Echantillons gratuits s. demande
Envois depuis 125 gr.

A. Macht, 61, Av. d'Echallens **Lausanne**

A vendre à Sion

une place á bâtir

de 480 m2. sur l'Avenue de la gare et

un cafe en ville de Sion

avec 25,000 l. fendant 1er choix; 10,000 de 1918 et 15,000 de 1919

S'adresser à **Joseph Meyer, à Sion.**

AVIS

Le soussigné avise ses amis et le public de Sion et environs qu'il a repris le

CAFÉ MACHOUD

RUE DU RHONE

SPECIALITES:
Pique-nique sédunois
Friture du lac (chaud et froid)
Soupe à l'oignon — Fondues aux tomates
Poulets à la crême (sur commande)
VINS DE 1er CHOIX

Se recommande **O. MACHOUD**

Bois à brûler

scié et coupé
:- rendu à domicile -:
Se recommande

Bruchez et Bérard

Scierie de St-Marguerite, Sion

CHAUSSURES

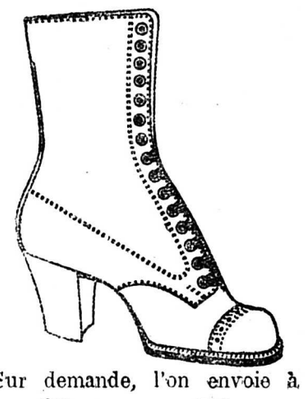

Bonnes et bon marché
Qualité garantie

Envoi contre remboursement
Echange permis

Souliers montants pour garçons
Souliers montants pour garçons et fillettes N° 26-29 à fr. 13.25
et fillettes N° 30-35 à fr. 16.—
Souliers pour femmes,
N° 36-42 à fr. 21.—
Souliers pour garçons
N° 36-39 à fr. 23.—
Souliers pour hommes
N° 40-47 à fr. 29.—

Sur demande, l'on envoie à choix, une carte postale suffit

Ad Clausen, Sion **Magasin de chaussures** le mieux assorti et le meilleur marché

Bois de chauffage

sec en cercles poinçonnés, de 50 centimètres de diamètre

Entrepôts: Maison Alex. Vadi, Sion
Avenue de la Gare

Se recommande
Ad. RATH, Scierie, Bramois.

A vendre

joli chien de garde, race fantaisie.

Faire offres au journal.

Bon café ouvrier

A remettre

pour cause de départ.

S'adresser à Mlle Delmonté, chez M. Belleti, rue de la Fontaine 35, Genève.

Moto Side-car

A vendre machine anglaise en bon état. **Frs. 2250.—.**

Ecrire sous **O 26996 L. Publicitas S. A. Lausanne**

RELIGIEUSE donne secret pour guérir pipi au lit et hémorroïdes. Maison Burot N 25 à Nantes (France).

A vendre

1 tapis (chemin natte) usagé mais en parfait état. Valeur 40 frs. cédé à 25 francs.

S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

Fabrication de chaussures

sur mesures. **Articles de Sports,** Laupart, Becton. **Art. de pêche, de chasse, de Ville,** tous fabriqués de matières premières et cousus à la main. **Chaussures de travailleurs** en véritable vachette du pays, forte semelle en cuir tanné au chêne, couture brevetée et chevillées en cuivre et bien ferrées. Ces art. aux prix excessivement bon marché.

P. MORAND, fils, Chaussures, Evolène.

Mme Ida REICHENBACH
Sage-femme diplômée 1re classe.
Consultations de midi à 4 heures (sauf le jeudi) ou sur rendez-vous
11 rue Verdaine, Genève.
Pensionnaires Téléphone 39,97

Ouverture de la Saison d'Automne

MAGASINS EMILE GÉROUDET & FILS, SION

Deux semaines de Vente réclame

Lundi 6 septembre au Lundi 20 septembre

RABAIS 20%

sur toutes les confections pour dames, saison d'été, Costumes, Robes, Peignoirs, Jupons, Blouses

Rabais 10% sur les autres articles

Confections pour hommes, jeunes gens et enfants. Pardessus, Complets en drap, mi-drap, coton
Swæters, caleçons, camisoles, chemises, bas sport, chaussettes. gants cravates.
Chapeaux, casquettes, bretelles, cols et manchettes

Couvertures de laine blanches et Jacquard
Couvertures ordinaires et couvre-lit

Vraies occasions pour trousseaux de collégiens et écoles normales

Grand assortiment de bas et lingerie pour dames
Toiles mi-fil et coton pour draps de lit

Draperies, Futaines
Flanelle, coton, satinettes
Oxfords, Zéphirs

Vente au comptant

Tissus noirs et marines pour Robes et Costumes

N.—B. — Nos marchandises sont toujours marquées en chiffres connus. Les prix sont nets pour les articles affichés.
Nous n'accordons pas de rabais sur les casquettes et uniformes de collège.

LAITERIE DE SION

Nouvelle installation moderne
Frigorifique

Beurre de table Ire qualité
Fromage du pays
Fromage d'Emmenthal

La laiterie est ouverte toute la journée, sauf de 12 heures à 13 heures ½.

FABRIQUE DE MEUBLES

F. WIDMANN & Cie

SION

Ameublements complets en tous genres

Prix modérés
Devis sur demande Téléphone 26

Ayant fait un achat de bâches et molton à bon marché, je peux livrer: Demandez échantillons
Bâches pr. chevaux 150×155 montées av. courroies fr. 40, 38, 35, 30
Couvertures molton 150×155 montées av. courroies, fr. 68, 45, 30
Il me reste encore quelques colliers américains complets, cédés à 270 fr. la paire, licol avec chaînette, 10 frs. la pièce; musette neuve, 9 fr. la pièce; musette usagé 4 fr. la pièce; un lot guêtres leggings noirs, moulés 18 frs.; idem, jaune, 19 francs.

Armand Piaget sellier, **Côte-aux-Fées**

PRESSOIRS hydrauliques PRESSOIRS américains -:

avec bassin en acier ou en bois de chêne

Toutes grandeurs

des ateliers de constructions
Rauchenbach S. A. Schaffouse
Demandez prix à

F. DELADŒY, Représentant, Rue de Lausanne, SION
Téléphone N° 123.

Amateurs de Milaines

draps et toilerie, sont priés de s'adresser à **Walther Gygax, Bleienbach** (Berne).

DAMES ET MESSIEURS

peuvent faire réparer promptement et bon marché chaussettes et bas déchirés, dans l'atelier pour réparation de tricotages à St-Gall. On n'emploie que de la matière de première qualité. Prière de ne pas couper les pieds des bas.

Le prix de la paire, fr. 1.20

Ordres accompagnés de chaussette et de bas vieux pouvant être employés pour la réparation sont exécutés à prix réduit.

Atelier pour la réparation de tricotages
A. & M. Fehrlin, St-Gall, Krügerstr. 30

FRITZ MARTI S. A., BERNE

Dépôt à Yverdon

- Broyeurs à fruits -
A BRAS ET A FORCE MOTRICE

Pressoirs à fruits et à raisins

avec bassin en chêne et corbeille carée ou ronde

Pressoirs à cadre à levier **Pressoirs à cadre à engrenages**

pour bras et force motrice

PROSPECTUS SPECIAUX A DISPOSITION

Représentant: Association Agricole du Valais, Sion.

Pâtisserie Keller

Téléphone 182 - **SION** - Téléphone 182

Bel assortiment dans les articles
Exécution soignée des tourtes, mokas mille-feuilles, vol-au-vent et en général de tous les gâteaux fins.
Chaque jour pâtisserie fraiche et variée. —Spécialités appréciées
Confiserie et bonbons fins

PENSIONNAT CATHOLIQUE

(Jeunes filles)
Villa Studia, 3 Avenue Ferrier, **Genève.**
Enseignement primaire et secondaire
Préparation aux Examens
Langues et Arts
Rentrée fixée au 8 septembre

Vers la Conférence de Genève

Pareils à des pélerins mélancoliques mais non repentants, les Allemands s'acheminent en pensée vers la conférence de Genève, où va être définitivement établie la question du règlement de comptes de la guerre. Ils craignent que cette conférence ne soit encore bien plus désagréable que celle de Spa.

« Il semble, écrit la « Gazette de Cologne », que la France veuille nous réclamer ses 56 milliards en or, c'est à dire une valeur équivalente à 200 milliards en papier. En tout cas, il faut nous attendre à devoir fournir à nos créanciers 54 milliards de marks en papier par an! »

Déjà le ministre des finances, M. Wirth, s'évertue à calculer qu'une famille de quatre personnes aura à payer de ce fait environ 4,000 marks d'impôt, alors que 80% des Allemands ne possèdent que 3,000 marks de revenu. Mais il oublie de dire que les 4,000 marks d'impôts sont calculés en papier et les 3,000 marks de revenu en or (d'après les chiffres d'avant-guerre).

Donc, comme Panurge devant le mariage la « Gazette de Cologne » se demande: « Paierons-nous? Ou bien ne paierons-nous pas? » Elle envisage trois hypothèses: « Nous pourrions ne signer, qu'en protestant, le montant de notre dette... Oui, mais alors, nous ne trouverons plus de crédits à l'étranger.

» Nous pourrions signer sans protester... Voire! Mais alors il faudra payer. Et c'est une lourde charge....

» Nous pourrions ne pas signer... Oui, mais les Alliés occuperont le bassin de la Ruhr ».

Pour les Allemands, la crainte de l'occupation de la Ruhr est le commencement de la sagesse. Depuis Fehrenbach jusqu'au dernier scribaillon, tous tremblent quand ils en parlent. Par un de ces hasards symboliques que caractérisent une situation, ruhr en allemand signifie diarrhée. L'idée de la perdre la leur donne.

Aussi l'Allemagne cherche-t-elle à accréditer à l'étranger pour rendre plus difficile cette mesure qui deviendra nécessaire si elle continue à ne pas exécuter le Traité, la légende absurde de l'impérialisme français. « Nos ennemis dit-elle, voudraient concentrer entre leurs mains le fer et le charbon de l'Europe, afin de pouvoir la dominer par cette double richesse ».

Rien n'est plus absurde que cette idée. Le Français par nature n'a jamais été impérialiste. Il se bat très bravement, pour défendre son pays quelquefois pour délivrer un peuple, jamais pour conquérir, subjuguer.

L'action communiste en Italie

L'agitation communiste en Italie prend un caractère inquiétant. On rapporte que dimanche dernier, à Bologne, un accord est intervenu sur un programme d'action, entre les représentants du parti socialiste de l'union anarchiste, des travailleurs de la mer et de la fédération des ports.

Il s'agit d'une tentative méthodiquement organisée aux fins de s'emparer d'abord des usines métallurgiques.

Le mouvement a commencé à Milan. Depuis une semaine, un conflit avait éclaté au sujet de salaires, entre les ouvriers et les industriels métallurgistes lombards. Le ministre du travail Labriola avait vainement cherché un terrain d'entente, mais ses efforts échouèrent en présence de la ferme intention des industriels de ne pas accorder de nouvelles augmentations qui ne font qu'augmenter le renchérissement de la vie. Lundi matin, à la suite de nombreux actes d'obstructionnisme et de sabotage perpétrés par les ouvriers, les usines Roneo ont fermé leurs ateliers qui furent occupés par la force publique. Lorsque les ouvriers se présentèrent on les congédia; ils protestèrent vivement et se rendirent en cortège à la Chambre du travail où la décision fut prise d'occuper toutes les fabriques et d'y hisser le drapeau rouge.

Dans l'après-midi, vers 17 heures, dans 280 fabriques, les ouvriers abandonnèrent simultanément le travail en ordre parfait et entourèrent les bureaux, en faisant prisonniers les directeurs, les chefs d'ateliers et les employés. Ils coupèrent les communications téléphoniques et mirent des gardes aux bureaux et aux coffres-forts pour empêcher toute main-mise sur les valeurs. En même temps, le drapeau rouge était hissé sur les établissements occupés par le prolétariat.

Les ouvriers font surveiller les murs d'enceinte par des patrouilles volantes et les entrées des fabriques par des groupes portant le brassard rouge. Personne ne peut entrer ou sortir sans être soumis à un contrôle rigoureux. Les comités d'ouvriers ont même placé des vigies sur les toits, et, pendant la nuit, les sentinelles échangent le cri d'alerte. Mais en vain, car l'ennemi « bourgeois » n'a été signalé en aucun point. Les autorités et les industriels se désintéressent, en effet, de l'occupation prolétarienne. Les ouvriers « conscients et organisés » ont pavoisé l'intérieur de leurs nouvelles propriétés de bannières rouges, grandes et petites, qui donnent (disent les journaux milanais) l'illusion d'une grande kermesse révolutionnaire, à laquelle manquent seulement les musiques et l'illumination.

Cependant, à la préfecture de Milan, on assure qu'aucun effort ne sera négligé pour mettre d'accord les deux parties et que des instructions dans ce sens de la présidence du Conseil sont arrivées.

Les ingénieurs de Milan, réunis au nombre de 350, ont adopté à la presque unanimité une résolution par laquelle ils protestent contre les intimidations, les actes de violence et les séquestrations de personnes dont ont été victimes plusieurs de leurs collègues. Ils déclarent qu'ils ne reprendront le travail que lorsqu'ils leurs associations auront reçu les garanties qu'ils jugent indispensables pour éviter le retour de ces faits.

Les fabriques occupées par les organisations prolétariennes à Milan et dans les environs de la ville s'élèvent à 280. Sur ce nombre, 84 emploient un chiffre d'ouvriers supérieur à 200, tandis qu'une centaine sont de petites industries où la prise de possession est partielle.

Le mouvement s'est étendu à Rome, où cinq usines métallurgiques ont été occupées par les ouvriers. L'occupation a été proclamée aussi à Naples, mais n'y a pas encore été réalisée.

SUISSE

La S. des N. à Genève

Les délégués du secrétariat de la Société des nations sont arrivés mercredi à Genève pour prendre les dispositions dernières en vue de l'assemblée plénière fixée par le président Wilson au 15 novembre à 11 heures et pour l'installation définitive du secrétariat de la ligue.

A ce propos, il convient de dire que le gouvernement genevois a mis gracieusement à la disposition des délégués des 39 Etats et de leurs secrétéaires, pendant la future session, la Salle de l'Assemblée, autrement dit la Salle de la Réformation, construite au cœur de la cité en 1866 et l'Hôtel des Délégations, attenant à l'Hôtel des Bergues, et comptant 80 salles Chaque pays aura ainsi une salle à sa disposition et les commissions posséderont les locaux nécessaires pour leurs délibérations. On prévoit que 400 personnes environ seront appelées à travailler dans ce bâtiment pendant la conférence, qui durera plusieurs semaines.

Pour les services de son secrétariat permanent, la Société des nations a acquis l'ancien Hôtel national, pour la somme de 5 millions et demi de francs, complètement remis à neuf, et qui portera désormais le nom de Palais des Nations. Ce bâtiment, situé aux portes de la ville, a été construit en 1872. Il a appartenu pendant nombre d'années et jusqu'à aujourd'hui à la Société de l'industrie des hôtels.

On prévoit qu'un bureau provisoire du secrétariat sera ouvert à Genève en attendant l'installation de la ligue dans son immeuble. Les travaux d'installation seront poussés activement.

Les accidents de montagne

En descendant par un sentier de Chamby, à Montreux, un attaché d'un ministère égyptien, M. Ahmad-Zdah Nafey, 34 ans, a fait une glissade au bas d'un rocher et s'est tué.

— M. Jakob Nievergelt, âgé de 19 ans, originaire de Rüti (Zurich) était en excursion dans l'Appenzell, au Saentis, en compagnie de quelques touristes, lorsqu'il fit une chute à la Schafbodenalp. On l'a relevé la colonne vertébrale brisée. Il n'a pas tardé à succomber.

Un fâcheux télégramme

Le télégramme suivant a été expédié, mardi à M. Lloyd George, à Lucerne, par un Jurassien domicilié à Carouge (Genève):

« Donne 24 heures pour libérer Mac Swiney, lord-maire Cork, sinon! »

Cette dépêche menaçante fut communiquée à la police, qui ouvrit une enquête. Des agents de la sûreté genevoise arrêtèrent bientôt l'expéditeur du télégramme. Interrogé par le commissaire de police, l'expéditeur déclara qu'il avait simplement voulu « faire peur à Lloyd George ». Il a été néanmoins écroué à Saint-Antoine. Cet individu est un nommé Albert Oeuvray conducteur de travaux. Oeuvray a exercé plusieurs années cette profession chez un honorable entrepreneur de Fribourg, qui a dû le congédier, il y a quelques mois, à la suite de diverses indélicatesses.

CANTON DU VALAIS

Grand Conseil

Séance de jeudi 2 septembre

Création d'un sanatorium pour tuberculeux

Le Grand Conseil aborde l'examen du décret concernant la création d'un sanatorium pour tuberculeux; rapporteurs MM. Ch. Albert de Courten et Adolphe Im Boden. Dans son message, le Conseil d'Etat relève que notre canton, malgré la salubrité de son climat, est un de ceux où l'on meurt le plus de tuberculose. Ce fléau s'est encore aggravé depuis la guerre par suite des privations subies et de l'internement de malades étrangers. Le message expose, avec statistique à l'appui, les bienfaisants résultats obtenus dans les sanatoria populaires et ce que nos confédérés ont réalisé dans ce domaine. Il examine ensuite la question de l'emplacement de notre futur sanatorium et se prononce pour la station de Montana, qui, à tous les points de vue, présente les avantages demandés par un tel établissement.

La solution idéale serait de construire le sanatorium, mais les finances cantonales sont en ce moment obérées par d'autres grosses dépenses urgentes et la construction serait beaucoup plus coûteuse que l'achat d'un immeuble que l'on transformerait.

Deux offres de vente d'hôtels étaient parvenues au Conseil d'Etat lorsqu'il a rédigé son message; le premier de ces hôtels est situé à Plan-dessous à la lisière de la forêt; il est en bon état, bien construit et confortable; le prix d'achat en est de 485.000 francs; le second situé un peu plus bas, à 1260 m. d'altitude, offre les mêmes avantages et coûterait 480,000 francs. Le gouvernement est en présence d'une promesse de vente expirant à fin septembre. Le Grand Conseil doit donc prendre une décision urgente.

La commission annonce que deux autres offres de vente sont parvenues plus tard.

Ces quatre hôtels sont les suivants: Hôtel d'Angleterre, Hôtel du Golf, Sanatorium Stephani, Forest-Hôtel à Vermala.

La commission a visité ces divers immeubles. L'Hôtel d'Angleterre a paru trop bas et trop rapproché du village, le Sanatorium Stephani a l'avantage d'être abrité par le vent; mais il sera difficile de l'agrandir. L'Hôtel du Golf possède 18500 m2 de terrain; il est bien situé, pourrait renfermer 60 lits et ne nécessiterait pas de transformations coûteuses. Le prix fait est de 485,000 francs.

Le Forest-Hôtel pourrait contenir 70 lits; il est aussi très bien situé et possède plus de 6 hectares de terrain. Le prix demandé est de 700,000 francs.

La commission a décidé à l'unanimité, sur le préavis du médecin cantonal, de proposer l'achat de l'Hôtel du Golf, pour la principale raison qu'il offre plus de facilités pour le ravitaillement; car il est le plus rapproché de la station de S. M. V.

Mais cette question reste du ressort du Conseil d'Etat.

En terminant, les rapporteurs demandent au gouvernement de rassurer l'opinion publique au point de vue des conséquences financières du décret. Selon les déclarations de M. le chef du Département des Finances, le compte d'Etat présentera cette année un déficit de près de 900,000. Malgré cela, la commission a le ferme espoir que le peuple valaisan, qui a déjà donné tant de preuves de sa générosité et de son esprit de solidarité saura accepter les sacrifices demandés pour cette œuvre humanitaire.

Avant le vote sur l'entrée en matière, M. Troillet, chef du Dt de l'Intérieur, expose avec éloquence, le programme de lutte contre la tuberculose qu'il entend poursuivre avec le concours de toutes les bonnes volontés; ce programme comporte, en dehors de la création d'un sanatorium d'autres mesures prophylactiques et d'hygiène et la constitution d'une ligue antituberculeuse.

Répondant à des critiques mal fondées forformulées par M. Schroeter, il déclare que le sacrifice demandé au peuple pour la création d'un sanatorium cantonal n'est guère plus du double de celui qu'il a consenti en faveur du collège de Brigue.

M. Troillet fait en terminant, un appel chaleureux aux députés pour le vote du décret et dit que le Conseil d'Etat se réserve le droit de choisir l'immeuble destiné au sanatorium.

M. Mce Bonvin demande que la commission s'entende avec le Comité de développement de Montana au sujet de l'éventuelle suppression du jeu de golf qui entraînerait l'achat de l'hôtel. Le comité de la S. D. vient de faire parvenir au Grand Conseil un télégramme protestant contre cette suppression. Il est utile, pour calmer les inquiétudes de la station hôtelière, de trouver le moyen de s'entendre sur cette question.

M. Troillet répond que le décret ne mentionne pas l'hôtel qui doit être acheté; on peut donc le voter sans inconvénient. Le Conseil d'Etat continuera ensuite les pourparlers.

M. Schroeter, vigoureusement réfuté par M. le Dr A. Germanier, tente de glisser encore des arguments contre l'entrée en matière.

Cette intervention maladroite est d'ailleurs fort mal accueillie.

La discussion se termine par une déclaration faite par M. Défayes annonçant l'appui du parti radical à cette œuvre humanitaire.

L'entrée en matière est votée par toutes les voix contre celles de cinq députés du Haut-Valais qui ont suivi M. Schroeter.

Le décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de fr. 700,000 pour la création d'un sanatorium cantonal est adopté en premiers débats; Il sera soumis à la votation populaire.

Motion

Un groupe de députés du Haut-Valais dépose une motion demandant ce que le Conseil d'Etat compte faire pour procurer au Grand Conseil et à ses commissions des locaux suffisants. Cette motion sera liquidée dans une prochaine séance.

Réforme financière

Il est donné lecture d'un message annonçant le dépôt d'un décret modifiant la loi des finances dans le sens de l'introduction de l'impôt progressif.

Ce décret est rendu nécessaire par les charges toujours plus lourdes imposées aux finances cantonales et la diminution des recettes extraordinaires dont le canton bénéficiait pendant la guerre.

Séance de vendredi 3 septembre

Loi sur les forces hydrauliques

Le premier objet à l'ordre du jour est la loi sur les forces hydrauliques.

M. Raymond Evéquoz, président de la commission annonce que celle-ci propose de renvoyer le projet au Conseil d'Etat en vue d'examiner s'il n'y a pas lieu de faire rentrer dans la loi des finances la question de la répartition des redevances de l'Etat aux communes. Il rend hommage au Département des Travaux publics pour le soin avec lequel il a élaboré cette loi.

M. Delacoste, Chef du Département rappelle que c'est sur un ordre du Grand Conseil que la loi a été élaborée. Le Conseil d'Etat accepte le renvoi proposé par la commission.

Ce renvoi équivaut, semble-t-il, à un enterrement.

Loi électorale

On reprend l'examen des articles qui avaient été renvoyés à la commission.

Art. 7. La commission propose de dire: Si une enveloppe contient plus d'un bulletin, ces bulletins seront annulés.

Ensuite du vote interdisant le cumul, la commission propose de dire que le nom d'un candidat porté plus d'une fois sur le même bulletin ne comptera que pour un suffrage nominatif.

Les bulletins de vote multipliés par des moyens mécaniques et non conformes aux listes officielles sont interdits.

M. Troillet, Chef du Département de l'Intérieur, déclare que le Conseil d'Etat est d'accord avec les propositions de la commission qui sont adoptées.

A l'art. 15 au sujet du vote tacite, la commission s'est de nouveau cassé la tête pour trouver une solution et n'ayant rien trouvé, elle laissera ce soin à la commission des seconds débats. Elle fait toutefois observer que les districts auront les députés qu'ils méritent. S'ils sont d'accord pour ne pas voter, ils n'auront qu'à accepter les mandataires proclamés élus par le Conseil d'Etat.

L'art. 15 est donc adopté conformément au projet, amendé rédactionnellement par la commission.

Art. 21. La commission propose que ce soit l'enveloppe et non le bulletin de vote qui soit remis entre les mains du président de la commune pourêtre déposé dans l'urne.

Il pourra être ordonné qu'il n'entre dans le local de vote qu'un électeur à la fois.

M. Défayes amende cet article en supprimant l'obligation de remettre l'enveloppe au président.

Cet amendement est écarté par 40 voix contre 23.

Art. 22. La commission fait une obligation aux communes d'admettre les représentants des divers partis dans les bureaux électoraux pour assister au dépouillement. Il en est de même au bureau central.

Art. 23. Les enveloppes devront être toutes de même format et de même couleur et seront fournies par la Commune. On se servira pour les bulletins de vote de papier blanc, sous peine de nullité du bulletin. Adopté.

Art. 25. La commission propose de dire que, dans les communes de moins de 1000 habitants, l'électeur empêché d'aller au scrutin le dimanche peut voter le samedi soir de 17 à 19 heures, en envoyant son bulletin sous pli chargé au président de la commune.

Dans les communes de plus de 1000 habitants le bureau électoral sera ouvert aux mêmes heures le samedi.

L'ensemble du projet est adopté en premiers débats.

Gestion

Le Grand Conseil reprend l'examen de la gestion administrative au Département de l'Instruction publique qu'il adopte sans observation importante.

Loi sur l'assistance

L'examen de la loi sur l'assistance est repris à l'art. 20. Cet article et les suivants sont adoptés.

A l'art. 33, M. R. Troillet demande que la répartition des frais d'assistance soit basée sur le capital imposable des communes et non sur le nombre d'habitants.

M. Trottet parle en faveur du projet du Conseil d'Etat qui impose déjà de lourdes charges aux communes de la plaine.

M. J. de Chastonay, Chef du Dt des Finances, prie l'assemblée de bien vouloir maintenir le texte du projet. Il ne s'agit ici que de la contribution au fonds de réserve cantonal. En principe, il est juste que cet impôt soit basé sur le nombre d'habitants. Au cas où ce fonds serait insuffisant, l'art. 41 prévoit une contribution spéciale. Cette disposition constitue un correctif important.

M. Raymond Evéquoz estime qu'on doit tenir compte de l'idée exprimée par M. Troillet. Le principe contenu dans le projet du Conseil d'Etat ne correspond pas à la conception moderne de l'assistance. M. Evéquoz propose un moyen terme en ajoutant à la proposition Troillet que la contribution des communes sera basée sur les deux facteurs, soit le nombre d'habitants et le capital imposable.

M. de Chastonay fait observer que la contribution par habitants est aussi payée par celui qui possède et non par celui qui ne possède rien; car cette contribution rentrera dans les impôts.

M. Bonvin, Sierre, est en principe d'accord avec M. Troillet; mais il voudrait ajouter que le calcul sera fait sur le sommaire imposable des domiciliés de chaque commune.

M. Charles Ribordy (Riddes) propose de remplacer les mots « capital imposable » par « ressource des communes ».

La proposition Troillet amendée par MM. Bonvin et Ribordy, est adoptée.

La transformation de l'Hôtel du gouvernement

A propos de la motion qui a été déposée par un groupe de députés du Haut-Valais, nous avons le plaisir d'annoncer que le Département des Travaux publics avait déjà pris les devant et élaboré un superbe projet d'aménagement d'une salle du Grand Conseil, digne en tous points d'abriter les représentants du peuple valaisan.

Grâce à l'amabilité de M. l'ingénieur d'Etat d'Allèves, nous avons pu examiser les plans de ce projet, lesquels vont être exposés dans la salle des séances.

Le projet comporte la création d'une vaste annexe du palais du gouvernsement, annexe qui comprendrait l'immeuble actuel de l'ancien arsenal et les bâtiments particuliers attenants jusqu'à la ruelle descendant derrière l'église de St-Théodule; l'élargissement d'une partie de la rue de Conthey.

Le bâtiment qui serait ainsi édifié permettrait d'aménager une salle du Grand Conseil parfaitement spacieuse et confortable. Le croquis de cette salle que nous avons vu dans les plans répond tout à fait à l'idéal d'une enceinte parlementaire; ce sera un vrai petit Palais-Bourbon où nos honorables pères de la patrie pourront évoluer à l'aise. Il y aura également des salles pour les séances des commissions.

En outre au sous-sol est prévu l'aménagement de locaux pour les archives des départements, de dépôts, caves, etc. Les divers services de l'Etat seront dotés de chambres de bureaux en nombre suffisant.

Nous espérons que le Grand Conseil qui va être appelé à se prononcer sur ce projet, n'hésitera pas à l'adopter, dans son propre intérêt, dans celui du gouvernement et de la ville de Sion qui a tout à gagner au point de vue esthétique à la construction de ce nouvel édifice qui sera un bel ornement.

Ecoles normales

A l'occasion de leur réouverture, fixée au lundi 13 septembre, il est fait connaître que tous les élèves internes, anciens ou nouveaux, des différents cours, sont tenus de verser à la Caisse d'Etat, avant ou le jour susdit, un acompte de 300 francs sur les frais de pension à leur charge. (Communiqué)

La clinique de M. le Dr A. Germanier

Lorsqu'il y a quelques années les pouvoirs publics commencèrent enfin à s'occuper sérieusement de la création d'un hôpital cantonal à Sion, on était loin de se douter que l'initiative privée, plus féconde et plus tenace, prendrait les devant et mettant à profit des tergiversations sans fin, édifierait un établissement de ce genre devenu absolument nécessaire dans le chef-lieu.

Nous ne voulons pas refaire ici l'historique des piteux pourparlers, des hésitations, des marchandages de clocher qui ont abouti à l'enterrement du projet d'hôpital cantonal. Nous ne pouvons que saluer avec plaisir l'achèvement de la clinique que M. le Dr. Germanier, avec l'appui d'un consortium possédant les moyens financiers nécessaires, a eu le beau courage d'entreprendre.

Mercredi après midi, les portes du nouvel établissement situé à l'Avenue de la gare, se sont ouvertes pour recevoir les députés du Grand Conseil et quelques journalistes qui, aimablement guidés par le jeune et entreprenant docteur, ont pu en admirer les superbes, confortables et modernes installations.

Le bâtiment s'ouvrant un peu en retrait de l'Avenue de la gare est entouré d'allées et de parterres fleuris du plus gracieux effet; l'architecture en est vraiment belle. Lorsqu'on y entre, on a, au premier coup d'œil une impression qui vous faire dire: « Vraiment, on ne pourrait souhaiter mieux pour le bien être des malades ». Partout le soleil, le gai soleil si réconfortant et bienfaisant baigne des chambres proprement et confortablement aménagées. L'établissement contient actuellement 40 lits; mais M. Dr. Germanier nous déclare que, suivant les besoins, il peut facilement en faire placer une soixantaine.

Les salles d'opérations sont une merveille du genre et sont munies de toutes les installations nécessaires à la science chirurgicale moderne si perfectionnée. Rien n'a été négligé pour faciliter le succès des opérations les plus délicates et l'on peut attendre de M. le Dr. Alfred Germanier dont la réputation dans ce domaine est bien établie, des services éminents, non seulement pour les malades des districts du Centre; mais de ceux de tout le canton; car on viendra de toutes les régions du pays faire appel à sa science et à son habileté.

La clinique est en outre pourvue d'un appareil de Rayons X qui est d'un si précieux secours pour déterminer les lésions internes.

Rien n'a été omis de ce qui peut rendre le séjour du malade agréable et bienfaisant. M. Germanier s'est assuré en outre le concours d'infirmières, religieuses et laïques qui lui prêteront leur aide dévouée et entendue. N'oublions pas de mentionner qu'une coquette chapelle a également été édifiée à l'intérieur du bâtiment.

Au sortir de cette visite, nous n'avons entendu de la part des députés que des éloges sur ce qu'ils avaient vu; peut-être chez certains d'entr'eux se mêlait-il un peu de regret en pensant que cette belle œuvre qui aurait pu être avec un peu plus de volonté, une œuvre cantonale, n'est qu'une œuvre privée.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à celle-ci un brillant avenir pour le plus grand bien de nos pauvres frères souffrants.

P. S. — Rappelons que la clinique sera ouverte lundi 6 septembre.

Conseils aux agriculteurs pour préserver leur bétail de la fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse se communique par des germes qui peuvent être apportés soit directement par du bétail contaminé, soit par l'intermédiaire de personnes ayant été dans un endroit infecté ou en rapport avec des gens soignant du bétail malade ou bien en recevant des envois (colis, lettres) venant de régions contaminées, ou encore en abreuvant le bétail à des abreuvoirs contaminés, en faisant pâturer le bétail sur le bord des routes ou sur

du gazon piétiné par des personnes venant d'endroits contaminés. Les propriétaires qui veulent empêcher la contamination de leur bétail doivent prendre les précautions nécessaires parmi lesquelles nous conseillons les suivantes:

1) Lors de l'achat d'une pièce de bétail, contrôler avec soin sa provenance et l'isoler si possible du restant du troupeau pendant 10 jours au moins.

2) Ne pas permettre à n'importe qui d'entrer dans les étables, ni de toucher le bétail dans la bouche, ni de se laisser lécher par ce dernier.

3) Ne pas laisser pâturer le bétail le long des routes, ni sur des prés foulés par des attroupements.

4) Ne pas laisser boire le bétail dans des abreuvoirs publics en temps d'épizootie. Si l'on ne dispose pas d'abreuvoir particulier, apporter l'eau à l'étable.

5) Ne pas fourrager le bétail avec du fourrage de provenance inconnue qui a pu être souillé par le virus aphteux.

6) Ne pas nourrir le bétail, porcs compris, avec du lait importé du dehors, lait qui peut provenir de vaches contaminées. Dans ce cas le lait est virulent et peut communiquer la maladie aux animaux, à moins que ce lait ait été bouilli préalablement.

7) Ne pas jeter aux lavures servant à l'alimentation des porcs, des restes non cuits de viande provenant de régions où la fièvre aphteuse sévit. Les viandes contaminées pouvant communiquer la maladie. Les emballages devront être brûlés et les mains désinfectées.

8) La personne appelée à soigner le bétail doit avoir des vêtements spéciaux pour aller à l'étable et à la grange et les réserver exclusivement pour cet usage, tels que (blouses longures, chaussures, etc.)

9) Un vase contenant un liquide désinfectant doit se trouver à sa portée près de l'écurie (solution de lysol au 2% de sublimé à 1‰, ou alcool à brûler, etc. Le lavage des mains avec un désinfectant est indispensable avant d'entrer à l'étable pour soigner le bétail.

10) Si malgré ces précautions le bétail a pu se contaminer, il faut dénoncer le cas immédiatement à l'autorité communale et par celle-ci au Département de l'Intérieur. De cette manière, les mesures peuvent être prises rapidement et la maladie sera plus facilement circonscrite.

Même les cas suspects doivent être déclarés; il appartient ensuite aux organes compétents de la police sanitaire d'établir le diagnostic et de prendre ensuite, cas échéant, les mesures indiquées.

Vétérinaire cantonal :Dr. C. Favre

FAITS DIVERS

A la mémoire de Chavez

Le 23 septembre, il y aura 10 ans que l'aviateur péruvien Géo Chavez, né à Paris, traversait les Alpes en avion et, après avoir accompli cet exploit prodigieux pour l'époque, succombait dans la gloire à 23 ans.

Une foule considérable était accourue au Brigerberg pour assister au départ de l'audacieux aviateur. Le terrain de départ, situé au pied d'un contrefort du Simplon, avait une étendue de 300 mètres; il fallait de là s'élever jusqu'à plus de 2000 mètres pour atteindre le col du Simplon.

Il y eut quelques jours d'attente. Puis, un vendredi après-midi, par un temps beau et clair le pilote péruvien prit le départ à 1 h. 29 sur son Blériot. A 1 h. 46, il survolait le Simplon Kulm, puis on le signalait au-dessus de Gondo et d'Iselle. C'est ensuite la nouvelle tragique, la chute dans la plaine lombarde. A 2 h. 11, le vainqueur des Alpes capotait en atterrissant à Domodossola et se brisait les deux jambes. Le 27 septembre, après une agonie extrêmement émouvante, il succombait à l'hôpital des suites d'une paralysie du cœur.

Que s'était-il passé? Peu avant l'atterrissage, les ailes de l'appareil, entraîné par un violent courant aérien, s'étaient repliées sous la pression de l'air. De là la chute et le double choc physique et psychique qui devaient provoquer la mort de l'aviateur.

Dans le monde entier, on apprit avec consternation la tragique nouvelle et des funérailles touchantes auxquelles assista la population des villages les plus reculés de la montagne, eurent lieu le 29 septembre. Le corps de Chavez fut ensuite transporté à Paris.

Depuis 1910, les Alpes ont été fréquemment survolées par d'audacieux pilotes: Biélovucie, Parmelin, Bieder ,Taddeoli. Les appareils perfectionnés dont on dispose maintenant permettent d'accomplir des prouesses merveilleuses, mais, ainsi que le dit avec raison la « Tribune de Genève », à travers les grands progrès accomplis le nom de Geo Chavez s'inscrit en lettres d'or dans l'histoire de l'aviation.

C'est pour honorer la mémoire de cet héroïque pionnier de l'aviation qu'un comité constitué sur l'initiative du docteur Guglielminetti a réuni la somme nécessaire pour ériger à Brigue le monument dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. L'inauguration de ce monument aura lieu à Brigue le 12 septembre. Les délégués de la Fédération aéronautique internationale réunis en congrès à Genève, y assisteront avec leur président, le prince Roland Bonaparte, un représentant officiel du gouvernement français, le ministre du Pérou à Berne, les représentants des autorités fédérales et cantonales.

Voici le programme de la cérémonie qui promet d'être grandiose:

11 septembre. 9 h. 15. Départ de Genève en bateau spécial avec MM. les délégués de la F. A. I. 13 h. Arrivée à Villeneuve. 13 h. 20, Départ par train pour Brigue. 16 h. Arrivée à Brigue. 19 h. Dîner, hôtel Couronne et Poste. 20 h. 30. Soirée familière à l'hôtel. — 12 septembre, 8 h. Messe basse sur la place de St-Sébastien, à Brigue. Bénédiction du monument de Chavez par Mgr. l'évêque de Sion. 8 h. 30. Inauguration du monument; discours. 10 h. Lunch offert par la ville de Brigue. 11 h. Excursion à l'hospice du Simplon en automobiles. En passant à Brigue-Ried inauguration d'un deuxième monument commémoratif à Chavez sur le champ d'aviation d'où il s'envola pour la première traversée du Simplon. 13 h. Dîner à l'hospice du Simplon. 16 h. Retour à Brigue. Dislocation.

Une folle voleuse d'églises

On nous écrit:

Le vol commis dans l'église de Fiesch et ayant pour auteur une jeune fille coïncide avec les vols du même genre commis dans les églises de Leytron et d'Ardon.

L'auteur, une jeune fille échappée de la maison paternelle, habitant Chemin-Dessous, est atteinte d'aliénation mentale.

En raison de son état elle est irresponsable de ses actes et n'aura pas à répondre devant la justice.

Concours de plantations d'arbres fruitiers

Les inscriptions pour le concours de plantations d'arbres fruitiers organisé par le Département de l'Intérieur dans les districts de Sion et d'Hérens, seront encore reçues jusqu'à lundi soir, 6 septembre, au Service cantonal de l'Agriculture.

Le même délai est accordé aux pépiniéristes qui désirent bénéficier du subside cantonal.

(Communiqué).

Pélerinage valaisan à Einsiedeln

(11-15 septembre)

Nous donnons ci-après l'horaire (aller-retour) du train spécial pour Einsiedeln. Nous prions respectueusement Messieurs les Rds. Curés de bien vouloir le faire connaître à leurs paroissiens et nous engageons les pélerins à garder soigneusement ce numéro du journal jusqu'après le 15 septembre.

Nous rappelons l'arrêt, à l'aller à Berne et au retour à Lucerne: 1 heure ½ dans chacune de ces villes, et nous prévenons les pélerins d'être en gare un quart d'heure au moins avant le départ du train pour ne pas s'exposer à le manquer, le billet de pélerinage ne valant que dans le train spécial.

Nous demandons à ceux qui, pour des circonstances imprévues, se verraient empêchés de prendre part au pélerinage, de le faire savoir au plus tôt, à M. le Chanoine de Stockalper, curé de St-Maurice, secrétaire du Comité. Les pèlerins, au bénéfice d'un permis de circulation, voudront bien verser le montant de 1 fr. 35 à la caisse du pélérinage pour les frais d'organisation et de l'insigne.

Nous remercions bien sincèrement Messieurs les Rds Curés pour la part qu'ils ont prise à la réussite du Pèlerinage et toutes les personnes qui s'y sont intéressées.

Nous les assurons d'un souvenir particulier dans les prières des pèlerins et d'un « Memento » spécial à la Messe que nous ferons célébrer à la Ste-Chapelle.

Le Comité.

Aller le 11 sept. arr.	dép.		Retour le 15 sept. dép.	arr.
	6.10	Sierre		19.35
	6.19	Granges		19.24
	6.25	St-Léonard		19.18
6,33	6.45	Sion	19.10	19.05
	6,55	Ardon		18.55
	7.04	Riddes		18.45
	7.11	Saxon		18.37
	7.18	Charrat		18.30
7.25	7.30	Martigny		18.22
	7.39	Vernayaz		18.13
	7.46	Evionnaz		18.06
7.55	8.00	St-Maurice	17.55	17,48
	8.07	Bex		17.39
	8.13	St-Triphon		17.32
	8.20	Aigle		17.23
	8.32	Villeneuve		17.12
9.05	9.15	Lausanne	16.40	16.30
10.39	10.42	Fribourg	15,12	15,09
11.15	13,08	Berne	14,30	14.20
14.20	14.25	Olten		
		Lucerne	12.00	10.30
15,55	16.07	Zurich		
16,52	17.00	Waedenswil		
		Arth-Goldau	9.59	9.45
18.00		Einsiedeln	8.35	

N. B. — Les C. F. F. ayant obligeamment mis à notre disposition une cinquantaine de billets supplémentaires, nous recevrons, jusqu'au mercredi soir, 7 courant, de nouvelles demandes d'inscription, que l'on voudra bien adresser à M. le Curé de St-Maurice.

Le Comité.

Chronique sédunoise

Ouverture des écoles

L'ouverture des écoles de la commune de Sion a été fixée comme suit:

a) Ecole industrielle: le 13 septembre à 8. Se présenter sur la Place de l'Eglise du Collège.

b) Ecole commerciale et Ecole moyenne: Le 13 septembre à 8 h. au nouveau bâtiment d'Ecole à la Planta.

c) Ecoles primaires de la Ville et Ecole enfantine: Le 20 septembre à 8 heures.

Les examens d'admission et de promotion aux Ecoles industrielle, commerciale et Moyenne auront également lieu le 13 sept. et les candidats devront se présenter aux heures et lieux fixés ci-dessus.

L'administration

Etat civil

NAISSANCES

Pommaz Marie Henriette de Fabien de Chamoson. Passerini Lucia de Charles, Italie. Revaz Jeanne d'Henri, de Salvan. Holzer Ida de Hermann, de Bellwald. Vergères Olga de Daniel, de Sion. Rœssli Claudia de Félicien, de Sion. Butzberger André de Théophile de Bleimbach. Duc Pierre Joseph de Charles, de Sion. Wyden Henri de Florentin de Bellwald. Pfammatter Hélène d'André de Mund. Revaz Léon de Camille, de Salvan. Ebener Marc d'Adolphe de Blatten.

MARIAGES

Kalm Henri, de Jacob de Niederwil, Soleure et Lob Marthe d'Isaac de Sion; Simonetta Edmond de Jules, de Martigny-Bourg et Dénériaz Amélie d'Amédée de Sion.

DECES

Frank Henri, de Gustave de Tulingen, 38 ans. Luisier Blanche née Débonnaire d'Henri, de Bagnes, 26 ans. Reynard Germain de Joseph de Sinièse, 63 ans. Locher Etienne de Joseph, de Ersdhmatt, 61 ans. Roten François d'Emmanuel, de Loèche-les-Bains, 53 ans. Voula Marie née Brunner de Joseph de Chambave, 40 ans. Piatti Jean de Josué de Velate, Italie, 71 ans. Melly Pierre de Louis, de Nax, 5 mois. Pacozzi Emile de Joseph, de Chippis, 38 ans. Roch Paul d'Ernest de Port-Valais 2 mois.

ETRANGER

Désordres à Francfort

Les sans travail de Francfort avaient organisé, mercredi matin, une assemblée au cours de laquelle une députation fut envoyée à l'Hôtel-de-Ville, où elle demanda à être introduite auprès du Conseil municipal en vue de présenter les revendications des chômeurs. La députation fut reçue, mais, tandis qu'elle négociait encore avec le Conseil municipal, le nombre des manifestants augmentait sans cesse. Ceux-ci demandèrent également l'autorisation d'envoyer une députation, demande qui fut repoussée. Le commissaire de police, voulant calmer la foule, fut hué et la foule pénétra dans l'Hôtel de Ville. Le poste de la Sicherheitwehr, en service dans le bâtiment, fut attaqué et dut faire usage de ses armes. On ne connaît pas exactement le nombre des personnes qui furent blessées, mais on l'estime à une quinzaine.

La foule tenta ensuite de piller les magasins d'armes de la Kaiserstrasse, mais la police de sûreté réussit à les disperser.

Les affamés irlandais en liberté

Les prisonniers sinn feiners qui faisaient la grève de la faim à Limerick ont été remis en liberté sans conditions.

D'Annunzio quittera Fiume

On mande de Fiume au « Secolo » que d'Annunzio, immédiatement après la proclamation de l'indépendance de Fiume, quittera la ville. Il a, en effet, confirmé cette nouvelle à un général italien qui se trouve à Trieste.

SOCIÉTÉ DU BATTOIR DE SION ET ENVIRONS

Les personnes qui auraient encore des céréales à battre sont informées que le battoir sera ouvert lundi 6 courant, s'il y a des inscriptions. Après cette date, les demandes de battage ne pourront plus être acceptées.

La société offre en location, comme dépôt, son bâtiment au Pont du Rhône, pour la période comprise entre le 15 septembre courant et le 15 juin 1921. Les offres doivent être adressées jusqu'au 10 septembre à M. Alphonse Tavernier, président de la Société.

Révélations

Tout finit par se savoir! M. Dathas, propriétaire à Masseube (Gers), était, il y a quelques temps, assez inquiet au sujet de l'état de santé de sa fille Hermance. Il la voyait toujours pâle, sans appétit, sans entrain, sans courage, et se plaignant constamment d'oppression, de palpitations, de migraines. Puis un changement subit se produisit:

Mlle Hermance Dathas.

« Je m'occupe moi-même des travaux de ma propriété, écrivait-il, et je voyais ma fille, qui auparavant restait volontiers à la maison, prendre plaisir à m'accompagner dans mes tournées. Elle avait bien meilleure mine depuis quelques jours, elle avait de belles couleurs ete lle était pleine d'entrain. Un jour que nous avions fait des semailles, elle était si rose et comme elle n'arrivait pas à satisfaire son appétit, je la questionnais, lui demandant la raison de ce bienheureux changement. Ma fille m'apprit alors qu'elle venait de faire une cure de six boîtes de Pilules Pink et qu'elle s'en était trouvée très bien. »

Il n'y a rien de tel comme les Pilules Pink pour redonner aux anémiés, aux déprimés, aux surmenés, à tous ceux qui sont dans un état inférieur de santé, le renouveau d'activité de toutes les fonctions, qui provient de ce que les Pilules Pink donnent positivement du sang avec chaque pilule. Mlle Hermance Dathas n'est d'ailleurs pas la seule personne guérie par les Pilules Pink à Masseube. Nous avons dans nos dossiers plusieurs attestations de guérisons émanant de personnes de cette localité.

Les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose des jeunes filles, la faiblesse générale, elles favorisent les convalescences, tonique du système nerveux, elles enrayent l'épuisement nerveux, guérissent la neurasthénie.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt :Pharmacie Junod, 21 quai des Bergues, à Genève: Fr. 4.50 la boîte. Chaque boîte vendue en Suisse doit porter une étiquette imprimée en rouge sur fond blanc indiquant l'adresse du dépôt:

Fumez les cigares FROSSARD

OUVERTURE
de la
CLINIQUE
du
Dr A. GERMANIER - SION
LE 6 SEPTEMBRE

☞ Le public est invité à visiter la Clinique et les installations les 3, 4 et 5 septembre, vendredi, samedi et dimanche, de 14 à 18 heures.

Feuilleton de la «Feuille d'Avis» N° 13

Le Maître du Silence

— Quelle lettre, monsieur?

— Celle que je viens de trouver sur ma table de nuit... C'est bien toi qui l'avais mise là?

Fritz qui commençait de reprendre ses esprits, répondit d'un ton surpris:

— Je n'ai rien mis du tout, monsieur!... Et personne n'a apporté de lettre, aujourd'hui....

— Ah! ça!.. .Es-tu ivre?... Ou suis-je halluciné? Cette enveloppe que j'ai là... qui contient des menaces à mon endroit... il faut bien que quelqu'un soit venu l'apporter... que quelqu'un soit entré dans ma chambre, pour la poser sur la table de nuit?

— Ce serait donc pendant que j'étais à dîner chez mon cousin Hilbermann, comme monsieur me l'avait permis?

— Ah! c'est vrai, tu t'es absenté!... Alors, c'est évidemment pendant ce temps que les coquins ont fait le coup! Cependant tu avais bien fermé la serrure de sûreté?

— Parfaitement, monsieur.

— Et tu n'as rien remarqué, en rentrant?....: Elle fonctionnait bien?

— Très bien... Tout était en ordre, dans l'appartement. Je suis allé directement à ma chambre, ayant préparé le lit de monsieur avant de partir. C'est ce qui fait que je n'ai pas vu cette enveloppe.. .

Belvayre dit, d'une voix étranglée par la colère:

— Ces gens-là sont décidément très forts... Mais s'ils croient m'intimider, par ces trucs de mélodrame.... s'ils croient m'empêcher de les rechercher, d'avoir raison du mystère dont ils s'enveloppent... alors, c'est qu'ils ne me connaissent pas!

Dans la matinée du lendemain, il passa avec son domestique une minutieuse visite de l'appartement. A la réflexion, il concluait, en effet, que son entretien avec Stebel avait dû être entendu à l'aide d'un microphone installé par ses audacieux ennemis, et se reliant à l'un des appartements voisins. Or, ce microphone, il lui fallait le découvrir, sous peine de rester à la merci des curiosités dangereuses.

Mais toutes les investigations du maître et du domestique demeurèrent vaines... L'examen des murs, du plafond, des parquets, des cheminées ne révéla rien d'anormal. Quant à la serrure, elle fonctionnait parfaitement, comme l'avait dit Fritz, et l'on ne voyait aucune trace d'effraction — pas plus que l'on ne pouvait constater le moindre vol.

La situation devenait de plus en plus étrange et inquiétante.

De toute évidence ces inconnus disposaient de moyens occultes, d'influences cachées; dans cette maison même, ils avaient certainement des complices... Mais qui fallait-il soupçonner?... Etait-ce la vieille dame impotente qui demeurait sur le même palier que Belvayre?... Ou le professeur de dessin du quatrième?... Ou bien le paisible chef de bureau qui occupait avec sa femme l'appartement du second?... Etait-ce vraiment quelqu'un de ces gens tranquilles, logeant dans le vieil immeuble bourgeois qui avait paru à Belvayre un asile de toute sécurité, en même temps qu'il lui donnait le grand avantage d'une sortie par derrière, sur la rue de Verneuil?

— Me faudra-t-il quitter ce logis? songeait-il avec colère. Evidemment je dois envisager cette perspective, puisqu'ils paraissent y entrer comme chez eux et entendre les conversations que j'ai avec mes visiteurs... En ce cas, ils seraient les premiers attrapés, car leur petite organisation d'espionnage autour de mon domicile se trouverait alors sans objet... Mais voilà où sera la difficulté pour moi, de trouver une maison présentant l'indispensable commodité de la double issue... A moins que...

Il évoquait le souvenir d'un antique hôtel, sis dans une rue presque déserte du vieux Paris. Construit au début du règne de Louis XIII, ce noble logis avait abrité d'abord la famille des marquis de Labrèze, puis, plus tard, vers la fin du dix-huitième siècle, avait été acheté par un magistrat de vieille roche, M. Babelin d'Ancelles. Ses descendants y vivaient encore, représentés par un vieillard malade et son fils, celui-ci très lancé dans la politique... Belvayre depuis plusieurs années, se trouvait avec lui en relations assez cordiales.

A maintes reprises, il lui avait rendu visite dans son vieux logis, qu'on appelait toujours l'hôtel de Labrèze. Un jour, Joseph d'Ancelles l'avait fait visiter au romancier, des caves aux greniers. Les pièces étaient fort belles, décorées de remarquables boiseries, mais passablement délabrées... M. d'Ancelles, tout en les montrant à son visiteur, avait dit:

— L'entretien de cet hôtel est trop lourd pour nos revenus, par le temps actuel. Je cherche à le vendre... Mais ce n'est pas chose facile, dans cette rue fort triste surtout.

Belvayre se remémorait cela... et aussi revoyait la petite porte dissimulée dans la maçonnerie d'un mur qui, avait expliqué M. d'Ancelles, donnait sur une ruelle où l'herbe poussait à sa guise, car jamais n'y passait âme qui vive.

— Au temps de la Fronde, avait-il raconté à son visiteur, un marquis de Labrèze, enragé conspirateur, introduisait pas là ses amis. La belle duchesse de Longueville y vint plus d'une fois, et aussi le cardinal de Reitz... Une communication existait, prétend-on avec l'hôtel voisin, qui, après avoir appartenu pendant quatre siècles à la famille de Sombreval, est maintenant loué par appartements de quatre ou cinq pièces, à des familles d'employés ou de petits bourgeois.

Or, il se trouvait que le comte Martold, ayant hérité récemment d'un oncle trois fois millionnaire, songeait à acheter un hôtel à Paris.

Aucune ville ne lui plaisait autant; en outre, ses occupations secrètes l'y appelaient constamment. Il comptait donc y vivre une partie de l'année, et comme, s'il était fort mauvais époux, il aimait par contre ses enfants, il avait résolu de les y installer pour l'hiver, sous la surveillance de sa mère — car sa femme, condamnée par tous les médecins, n'atteindrait vraisemblablement pas l'automne.

En visitant l'hôtel de Labrèze, Belvayre-Martold ne s'était pas avisé qu'il pouvait lui convenir... Mais voici qu'il y pensait maintenant, à cause de cette sortie dérobée qui lui permettrait de continuer son double rôle. En ce cas, il lui deviendrait indifférent, en tant que Belvayre, de quitter l'immeuble de la rue de l'Université, dont les deux issues lui avaient été jusqu'alors précieuses.

Oui, plus il songeait à cela, plus il se disait que cette combinaison présentait de très sérieux avantages. En outre, il dépisterait ainsi ses adversaires... Car la double sortie de la maison où il avait logé jusqu'alors, présentait l'inconvénient d'être connue et de pouvoir être facilement surveillée par des gens mal intentionnés à son égard, qui pouvaient le guetter, essayer de le suivre... et, un jour ou l'autre découvrir son secret, en dépit des précautions et des ruses dont il usait, quand de Belvayre il devenait Martold, ou réciproquement.

Or, l'hôtel de Labrèze offrait ce très grand avantage que la porte dérobée habilement dissimulée dans la maçonnerie du mur, donnait sur cette ruelle déserte où l'on ne pourrait suivre Belvayre sans qu'il s'en aperçut. De même, sortant de chez lui, le comte Martold pourrait jeter un coup d'œil au dehors avant de s'engager dans la ruelle.

Après cela, qu'on le suivît, peu importait. La seule chose nécessaire était qu'on ne vît Belvayre ni entrer dans la demeure du comte Martold ni en sortir.

— Oui, oui, je vous jouerai un tour de ma façon! ricana-t-il. Et en attendant, je vais vous montrer que vos menaces ne m'inquiètent guère.

XIV

A peu de distance de Saint-Tropez, et dominant d'admirables jardins en terrasses, s'élevait une villa de marbre rose, d'allure somptueuse et altière. Elle appartenait fictivement ou réellement à un Anglais du nom de Percy Harving que l'on n'avait jamais vu, d'ailleurs, dans le pays. Une grande partie de l'année, elle demeurait inhabitée, gardée par plusieurs domestiques du type mongol, qui ne frayaient avec personne et, dans leurs rapports obligés avec les commerçants, ne prononçaient que les paroles indispensables.

CONFÉDÉRATION SUISSE

EMISSION
de
Bons de caisse 6% de la Confédération suisse
IIIme série, à 2, 3 et 5 ans, pour le ravitaillement du pays
et la
Conversion immédiate des Bons de caisse 5% échéant au 5 nov. 1920

L'approvisionnement du pays en céréales et en sucre absorbe aujourd'hui encore des sommes très importantes. Nous devons en effet, avancer à nos fournisseurs la contre-valeur des denrées alimentaires achetées à l'étranger. Vu l'incertitude dans laquelle nous vivons, il est nécessaire de conserver en Suisse un stock de marchandises suffisant à couvrir nos besoins pour une période de six mois au moins. On avait espéré pouvoir réduire sensiblement les réserves constituées. En 1919, la Confédération a en effet diminué de 77 millions le chiffre des Bons de caisse, correspondant à une réduction proportionnelle de notre stock. Malheureusement, la situation générale ne permet point de poursuivre cette diminution sans couvrir le danger de compromettre le ravitaillement du pays. La Confédération est dès lors contrainte par les circonstances au renouvellement des 109 millions de Bons de caisse venant à échéance le 5 novembre 1920.

Dans sa séance du 5 août 1920, le Conseil fédéral a décidé de proposer aux porteurs des Bons de caisse le renouvellement immédiat de leurs titres contre élévation du taux d'intérêt à 6% dès le 5 septembre 1920 et d'offrir en outre en souscription publique des Bons de caisse 6%, ceci afin de se procurer l'argent nécessaire pour financer les achats de marchandises.

Cette mesure s'impose si nous voulons éviter une augmentation progressive de notre dette en rescriptions à la Banque nationale.

L'émission des Bons de caisse aura lieu aux conditions suivantes:

A. Vente contre espèces

Coupures: Les Bons sont émis en coupures de fr. 100.—, 500.—, 1000.—, 5000.—, et 10.000.—.

Intérêts: Ils sont productifs d'intérêt à 6% l'an; ils sont munis de coupons semestriels aux 5 mars et 5 septembre, le premier coupon échéant le 5 mars 1921.

Remboursement: Les Bons de caisse sont remboursables, au pair, au choix du souscripteur, le 5 septembre 1922, le 5 septembre 1923 ou le 5 septembre 1925.

Domiciles de paiement pour les coupons et remboursement du capital: Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse d'Etat fédérale, à Berne, à toutes les caisses d'arrondissement des postes et des douanes, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et des autres banques et maisons de banques suisses.

Certificats nominatifs: Ces Bons de caisse sont au porteur; ils peuvent être déposés, sans frais, contre des certificats nominatifs, aux services fédéraux de caisse et de comptabilité, à Berne .Ces dépôts ne peuvent être inférieurs à fr. 1000.—.

Prix de vente: Le prix de vente est fixé **au pair** pour les trois catégories de Bons de caisse, avec décompte d'intérêt au 5 septembre 1920.

Domiciles de vente: Toutes les Succursales et Agences de la Banque Nationale, ainsi que toutes les banques, maisons de banque et caisses d'épargne de la Suisse, auxquelles le bulletin de souscription devra être remis.

Les acheteurs recevront des bons de livraison qui seront échangés plus tard contre les Bons de caisse définitifs.

B. Conversion

Les porteurs de Bons de caisse 5%, 1918, de la Ire série, arrivant à échéance le 5 novembre 1920, ont la faculté de convertir leurs titres au pair en Bons de caisse 6%, 1920, IIIme série, à 2, 3 ou 5 ans. Les nouveaux Bons sont créés avec jouissance, intérêt 6%, dès le 5 septembre 1920. A cet effet, les porteurs remettront à un domicile de souscription la demande de conversion accompagnée des Bons de caisse à convertir, coupon à l'échéance du 5 novembre 1920 **attaché.**

Les porteurs effectuant la conversion recevront:

a) en espèces: une soulte de conversion correspondant à l'intérêt compté à 5% du 5 mai 1920 au 5 septembre 1920 — c'est-à-dire 4 mois d'intérêts intercalaires, soit **fr. 1.65** pour fr. 100.— de capital nominal.

b) un reçu qui sera échangé plus tard contre les nouveaux Bons de caisse 6%.

L'émission des Bons de caisse 6% et la conversion auront lieu

du 26 août au 18 septembre inclusivement

Ces Bons de Caisse, 8me série, seront acceptés par la Confédération, en tout temps au pair, plus intérêts courus, en paiement des impôts de guerre et des impôts sur les bénéfices de guerre.

BERNE, le 24 août 1920.

Le Département fédéral des Finances:
J. MUSY.

NOUS OFFRONS
Lard maigre fumé,
Saucissons vaudois fumés
Saucisses au foie fumées
Saucisses au cumin fumées
Marchandise extra à conditions avantageuses.
Suter frères, Montreux

A vendre

1 auto Citroën 10-15 HP
1 auto Hurtu, 13-18 HP
Torpédos à 4 places
1 Auto Lorraine-Dietrich 15-20 HP
Torpédo 5 places. Neuves
Ires marques françaises
Louis Ischy, Payerne
Garage central Téléphone 35

Pour famille en séjour
Expéditions promptes et soignées par poste de
VIANDE FRAICHE ET CHARCUTERIE
Suter frères, Montreux

Le 2me tirage des
LOTS
à fr. 1.— de la Loterie de l'Eglise de Laufon aura lieu prochainement. Pour **gagner grosses sommes** de
frs. 10.000
etc., il faut acheter des billets **maintenant,** car ils seront bientôt tous vendus. Tendez la main à la fortune.
Frs 100.000 lots gagnants en espèces. Sur 15 billets 1 billet gratuit. Envoi contre remboursement par
l'Agence Centrale à Berne
Passage de Werdt N° 199

Vous trouverez pour la saison des vendanges:
SAUCISSES AU CUMIN fumées
SAUCISSES AU FOIE fumées,
chez:
Suter frères, Montreux

PIANOS D'OCCASIONS
des meilleures marques suisses et étrangères, **tous garantis en bon état.**
Grand choix de pianos neufs
Facilités de payement
Grand choix de pianos électriques
Bon escompte au comptant.
Maison A. EMCH
MONTREUX
19, Avenue du Kursaal 19

Fabr. de Fourneaux Sursee
Offre les meilleurs POÊLES POTAGERS A GAZ ET A CHARBON LESSIVEUSES
Catalogue Gratuit
Succ. Lausanne 4 Place de la Riponne
Représentant J.B. Sauthier fils Sion

FABRIQUE DE
MEUBLES DE BUREAUX

JULES RAPPA
GENÈVE
Rue du Rhône, 51

Disparition complète des
ROUSSES
et toutes les impuretés du teint en quelques jours seulement par l'emploi de la
Crême Lydia et du Savon Floréal
Nombreuses attestations !
Succès garanti. Prompte expédition de ces deux articles par la *Pharmacie du Jura, Bienne,* contre remboursement de 5 fr. P 18 U.

SAGE-FEMME
diplômée
1, rue du Commerce, 1
— GENEVE —
Mme J. BOUQUET
reçoit **pensionnaires** en tout temps.
Consultations tous les jours
Soins médicaux — Téléph. 36,65

Crédit Sierrois
S.A. IERRE

Nous payons actuellement:

sur comptes-courants:	**4%**
sur carnets d'épargne	**4 1/2%**
sur nouveaux dépôts à terme:	
à 1 an:	**5%**
à deux ans:	**5 1/4%**
à trois ans:	**5 1/2%**

P 3147 L **LA DIRECTION.**

ÉMIGRATION
dans les pays d'Outre-Mer par tous les principaux ports de mer

notamment:
en
Amérique du Nord au Canada
en
Amérique du Sud
aux prix et conditions les plus avantageux par l'intermédiaire de

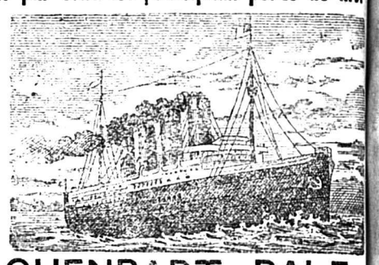

S. A. ZWILCHENBART, BALE
AGENCE GENERALE POUR LA SUISSE
(Maison la plus ancienne et la plus importante)
Bureau de passage et affaires de Banque outre-mer
Division spéciale pour passagers de Ire et IIme classe
9 Place de la Gare Centrale, 9
Représentant: FERNAND GAILLARD Horloger-bijout. Sion

CARRELAGES ET REVETEMENTS

DEVIS SUR DEMANDE

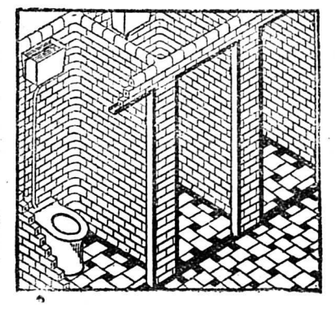

DEVIS SUR DEMANDE

J. ROD - LAUSANNE
ST-ROCH 10 TEL.: 39.61

Matériaux de construction
JOSEPH MUTTI, SION
FABRIQUE
de tuyaux coulisses et planelles en ciment
BRIQUES P K B
pour la construction à bon marché
DEPOT
de chaux, ciment, gyps et ardoises
BRIQUES
en terre cuite, boisseaux, tuiles

CARRIÈRES DE DALLES A SAXON

GROS ET DÉTAIL
Transport à domicile par auto-camion
Album et prix-courants gratis et franco

Franz Fassbind, Berne
Laupenstrasse 6 Téléph. 5,91
est fournisseur régulier et aux prix du jour les plus bas, d'
ŒUFS IMPORTÉS
frais et beaux
BEURRE DE TABLE
centrifuge extra non-salé, à partir de 5 kg. Expéditions par la poste ou par voie ferrée en emballages spéciaux, service très soigné. **Pour revendeurs, conditions spéciales.**

MESDAMES Retour infaillible de tous **RETARDS** Demandez à la **SOCIETE PARISIANA,** Genève sa méthode mensuelle régulatrice infaillible. Catalogue gratuit Préservation.

Tondeuses pr Coiffeurs et familles
coupe garantie, 3 mm fr. 8.50 3, 7 mm fr. 9.—, 3, 7 et 10 mm fr. 9.50 Soignée fr. 12.—. Pour chevaux et moutons fr. 8.50, 12.50 Soignée 19.-

Rasoirs diplômés
garantis 5 ans fr. 6.50, extra fr. 8,50 Luxe fr. 12.—. De sûreté fr. 4.95 à 6 lames Fr. 7.50. Couteaux de table, cuisine dep. fr. 1.25. Boucher dep. 2.80 de poche (L'Agriculteur) 4 pr. fr. 6.50 Ciseaux Dame dep. fr. 2.50, Sécateurs fr. 6.50 Réparations et aiguisages en tous genres. — Catalogue 1920 gratis
Ls ISCHY, fabr. Payerne.

Uniquement la marque:
Deux Mineurs
garantit l'authenticité du
Savon au Lait de Lis
BERGMANN
très apprécié par sa pureté, son velouté et son fort rendement. Par l'emploi journalier disparaissent toutes les impuretés de la peau. C'est encore toujours un moyen efficace d'obtenir un teint pur et délicat. — En vente chez

Pharm.	Henri Allet	Sion
„	J. Darbellay	„
„	G. De Quay	„
„	Const. de Torrenté	„
„	Xavier Zimmermann	„
Coiffeuse:	M. joseph Erné,	„
„	C. Ebener-Frasserens	„
Coiffeur	Ch. Ganter.	„
„	E. Furter,	„
„	J. Reichenberger	„
	Jos. Taufer, négt.	„
Pharm.	Mce Levey, Martigny-Ville	
Coiff.	H. Schmid, „	„
Pharm.	Maurice Allet	Sierre
Coiffeur	H. Steffen,	„
Pharm	Ed. Burlet	Visp

Le morceau Fr. 1.60

Fabrique de Coffres-forts
incombustibles

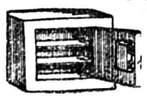

Demandez prospectus
François Tauxe
LAUSANNE.

Magasin d'articles de ménage

Bocaux à stériliser
Grand choix en couronnes mortuaires en perles, métal et celuloïd
— PRIX MODERES —
Se recommande.
Vve Guntensperger, Sion.

Vente en gros pour la Suisse: **Castella Frères,** 23, Croix **Genève.**

CIDRE de Ire qualité
en fûts et en bouteilles à un prix très modeste. Se recommande, **SOCIETE DE L'EMMENTHAL** pour l'Utilisation des Fruits **RAMSEI.** Garanti 1er degré LUCERNE 1920. Demandez s. v. p. le prix-courant.

---

nous expédions contre remboursement:

	No.	Frs.
Souliers pour enfants, cuir ciré	20/26	8.—
Souliers de dimanche No. 26/29 Fr. 13.50	30/35	16.50
Souliers ferrés p. enfants No. 26/29 Fr. 13.50	30/35	16.50
Souliers ferrés pour garçons	30/35	20.—
„ „ „ „	36/39	24.—
Souliers de dimanche p. garçons	36/39	24.50
Soulier de dimanche p. dames, croute cirée	36/42	22.—
„ „ „ „ Derby „ „	36/42	25.—
„ „ „ „ Derby Box „	36/42	29.—
Souliers de travail ferrés pour messieurs	40/47	30.—
Souliers de dimanche pour messieurs, solide	40/47	30.—
„ „ „ „ „ Derby Box	40/47	34.50

Garantie pour chaque paire - Demandez prix-courant.

Rod. Hirt fils, Lenzbourg

Attention !! Nous rappelons à MM. les Docteurs et au public qu'il n'y **a aucun produit** équivalent ou remplaçant le **Lysoform,** le seul antiseptique et désinfectant n'étant **ni toxique ni caustique** et d'une odeur agréable. Exiger toujours la marque de fabrique: Lysoform
Toutes pharmacies et droguerie. **Gros: Soc. Suisse d'Antisepsie, Lysoform, Lausanne.**

Le Concert et le Théâtre CHEZ SOI

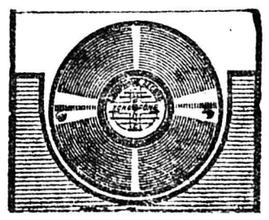

Avec le
Gramophnone
La machine par excellence qui vit, chante, parle, joue et rit
Rendez-vous en compte par vous-même en venant voir nos nouveaux magasins
6, RUE DE BOURG, 6
Grand choix de DISQUES à aiguille et Pathé
FŒTISCH FRÈRES S. A., LAUSANNE

Règles mensuelles
Remèdes régulateurs contre les retards mensuels. Ecrire à H. Nalban, Pharmacien, **Case Stand, Genève.**

Timbres en caoutchouc en métal en tous genres
TAMPONS
Imprimerie Gessler, Sion